

SIVOM INTERCANTONAL DU PAYS VIGANAIS

SÉANCE DU VENDREDI 03 AVRIL 2015 A 18H00

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Comité Syndical du SIVOM du Pays Viganais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CARRIERE, le 03 avril 2015 à 18h00, salle de réunion de la Maison de l'Intercommunalité au Vigan.

Présents : José SORIANO, Yves GELY, Philippe MOIGNARD (suppléant), Denis GINIEIS, Alain NIOCHAU, Martine VOLLE-WILD, Joël CORBIN (suppléant), Jacques NEGRON, André GAWRA, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE, Alain DURAND, Pierre PIALOT, Jean-Marie BRUNEL, Yvette DE PEYER, Roland MONTEL, Samuel GALTIER, Jean-Michel DERICK, Jean-Luc GALTIER, Gérard POLOP, Daniel CARRIERE, Bruno CARON, Gérard SEVERAC, Martine DURAND, Luc BERNIER, Daniel FAVAS, Jean-Luc ROY, Roland CAVAILLER.

Excusés : Marc BRETON, Jacky RANCHET, Marie-Renée LAURENT, Jean-Pierre NEGRE, André JOFFRE, Patrick DARLOT.

Absents : Roger LAURENS, Patrick REILHAN, Philippe CHIARELLI, Jean BOULET, Jean-Louis PRUNET, Anne-Laure GARRIGUES, Philippe CALAZEL, Olivier CAVAILLER.

Procurations : Jacky RANCHET à Daniel CARRIERE, Patrick DARLOT à Gérard SEVERAC.

Secrétaire de séance : Martine VOLLE-WILD.

Monsieur le Président félicite Monsieur Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE de son élection en tant que Maire de Blandas ainsi que ses adjoints.

01 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET GENERAL

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Le Comité Syndical,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2014 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

02A - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 -BUDGET GENERAL

Rapporteur : Gérard SEVERAC

Le Compte Administratif 2014 du Budget Général fait apparaître les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Ils se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	324 626,22 €	972 622,34 €
Recettes en reports	192 702,00 €	
Dépenses de l'exercice	333 458,70 €	967 511,36 €
Dépenses en reports	93 820,00 €	
Résultat de l'exercice	-8 829,48 €	5 110,98 €
Résultat cumulé de l'exercice	90 052,52 €	5 110,98 €

Compte tenu des résultats de l'exercice 2014 et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'élève à 95 163,50 euros. En voici le détail :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2013	-118 300,89 €	25 266,70 €	
Part affectée à l'investissement	0,00 €	0,00 €	
Résultat de l'exercice	109 471,41 €	-20 155,72 €	
Résultat de clôture	-8 829,48 €	5 110,98 €	-3 718,50 €
Solde des reports	98 882,00 €		98 882,00 €
Résultat cumulé	90 052,52 €	5 110,98 €	95 163,50 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, Monsieur CARRIERE Daniel, s'est retiré au moment du vote de la présente délibération.

Monsieur Gérard SEVERAC, désigné comme Président, fait procéder au vote.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2014 du Budget Général tel que présenté ci-dessus.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaire.

02B - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET GENERAL

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Général,
Constatant que le Compte Administratif 2014 fait apparaître le résultat comptable suivant :

- ❑ Un excédent en section de fonctionnement de 5 110,98 €
- ❑ Un déficit en section d'investissement de -8 829,48 €
Soit un déficit global de clôture de -3 718,50 €

Il est proposé au Comité Syndical l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2014 de la façon suivante :

Résultat d'investissement 2014	
• Solde d'exécution d'investissement 2014 sur le compte 001	-8 829,48 €
• Solde des restes à réaliser en investissement	98 882,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2014	90 052,52 €
Résultat de fonctionnement 2014	
• Résultat de l'exercice 2013	-20 155,72 €
• Résultat antérieur reporté	25 266,70 €
Résultat à affecter	5 110,98 €
AFFECTATION	
• En réserve sur le compte 1068	4 160,00 €
• Report en fonctionnement sur compte 002 en recettes	950,98 €
• Report en investissement sur compte 001 en dépenses	8 829,48 €

Cette affectation sera intégrée dans le Budget Primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats 2014 comme indiqué ci-dessus pour le Budget Général.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

03 - BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET GENERAL

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Budget Primitif 2015 du Budget Général est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	988 584,00 €	988 584,00 €
Investissement	2 683 596,00 €	2 593 543,00 €
Résultat reporté	8 829,00 €	0,00 €
Reports	93 820,00 €	192 702,00 €
Total investissement	2 786 245,00 €	2 786 245,00 €
Total budget primitif	3 774 829,00 €	3 774 829,00 €

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2015 du Budget Général.

04 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Le Comité Syndical,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Assainissement dressé pour l'exercice 2014 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Conclusions adoptées, à l'unanimité.

05A - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gérard SEVERAC

Le Compte Administratif 2014 du Budget Assainissement fait apparaître les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Ils se présentent comme suit :

	Investissement	Exploitation
Recettes de l'exercice	1 082 980,90 €	798 263,43 €
Recettes en reports	544 982,00 €	
Dépenses de l'exercice	1 135 259,61 €	792 235,86 €
Dépenses en reports	298 313,00 €	
Résultat de l'exercice	-52 278,71 €	6 027,57 €
Résultat cumulé de l'exercice	194 390,29 €	6 027,57 €

Compte tenu des résultats de l'exercice 2014 et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'élève à 200 417,86 euros. En voici le détail :

	Investissement	Exploitation	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2013	-290 230,74 €	93 827,40 €	
Part affectée à l'investissement	0,00 €	0,00 €	
Résultat de l'exercice	237 952,03 €	-87 799,83 €	150 152,20 €
Résultat de clôture	-52 278,71 €	6 027,57 €	-46 251,14 €
Solde des reports	246 669,00 €		246 669,00 €
Résultat cumulé	194 390,29 €	6 027,57 €	200 417,86 €

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, Monsieur CARRIERE Daniel, s'est retiré au moment du vote de la présente délibération.

Monsieur Gérard SEVERAC, désigné comme Président, fait procéder au vote.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2014 du Budget Assainissement tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

05B - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Assainissement, Constatant que le Compte Administratif 2014 fait apparaître le résultat comptable suivant :

- ❑ Un excédent en section de fonctionnement de 6 027,57 €
- ❑ Un déficit en section d'investissement de -52 278,71 €
Soit un déficit global de clôture de -46 251,14 €

Il est proposé au Comité Syndical l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2014 de la façon suivante :

Résultat d'investissement 2014	
• Solde d'exécution d'investissement 2014 sur le compte 001	-52 278,71 €
• Solde des restes à réaliser en investissement	246 669,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2014	194 390,29 €
Résultat de fonctionnement 2014	
• Résultat de l'exercice 2013	93 827,40 €
• Résultat antérieur reporté	-87 799,83 €
Résultat à affecter	6 027,57 €
AFFECTATION	
• En réserve sur le compte 1068	0,00 €
• Report en fonctionnement sur compte 002 en recettes	6 027,57 €
• Report en investissement sur compte 001 en dépenses	-52 278,71 €

Cette affectation sera intégrée dans le Budget Primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats 2014 comme indiqué ci-dessus pour le Budget Assainissement.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

06 - BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Sur proposition de Monsieur Daniel CARRIERE, Président,

Le Budget Primitif 2015 du service Assainissement est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	686 999,00 €	686 999,00 €
Investissement	1 056 263,00 €	861 873,00 €
Résultat reporté	52 279,00 €	
Reports	298 313,00 €	544 982,00 €
Total investissement	1 406 855,00 €	1 406 855,00 €
Total Budget Primitif	2 093 854,00 €	2 093 854,00 €

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2015 du Budget Assainissement.

07 – TARIFS ASSAINISSEMENT 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 23 mars 2015, et sur proposition de Monsieur Daniel CARRIERE, Président, il est proposé de modifier les tarifs Assainissement de la façon suivante :

Pour le service Assainissement Collectif :

- redevance d'assainissement partie proportionnelle : 0,11 €HT par m³
- partie fixe au semestre : 10,05 €HT par abonnement
- surtaxe : 0,36 €HT par m³
- participation à l'Assainissement Collectif : 728,00 €HT

Pour le service d'Assainissement Non Collectif :

- visite de contrôle de l'existant : 137,00 €HT
- instruction des systèmes neufs ou à réhabiliter : 137,00 €HT

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs Assainissement comme énoncés ci-dessus.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

08 - SUBVENTION AU CASPI – ANNEE 2015

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Suite à la demande du Comité d'Actions Sociales du Personnel de l'Intercommunalité du Pays Viganais sollicitant une aide financière de 255,00 €par agent adhérent en activité, et 205,00 €par agent adhérent retraité, afin de financer les activités d'actions sociales à destination du personnel des collectivités et EPCI du Pays Viganais, il est proposé d'inscrire au Budget 2015 la cotisation annuelle correspondant à 10 agents en activité et 1 agent retraité adhérents.

La subvention versée pour 2015 est donc de 2 755,00 €

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

ALLOUE au CASPI une subvention d'un montant de 255,00 € par agent adhérent en activité et 205,00 €par agent retraité qui sera versée selon la liste des agents adhérents.
AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Daniel CARRIERE informe l'Assemblée que la consultation pour les travaux de la station de l'Arboux, sur la commune de Mandagout, sera lancée le 13 avril 2015, la remise des offres fixée au 6 mai et les travaux pourront commencer fin mai ou début juin.

Monsieur Jean-Marie BRUNEL demande si les communes vont encore participer pour la personne employée par le Centre de Gestion.

Monsieur le Président précise qu'à partir de cette année la participation est réduite de moitié.

Monsieur Daniel FAVAS demande où en est la consultation pour la sélection du bureau d'étude concernant la commune de Saint Laurent le Minier.

Invitée par le Président, Madame Hélène PRADEILLES répond qu'un complément d'information a été demandé aux quatre bureaux d'étude qui ont répondu et que l'analyse des offres sera faite par la suite.

Monsieur Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE demande des précisions sur le coût des travaux d'assainissement du hameau de Navacelles.

Monsieur le Président explique que le coût ne comprend que la partie Gard. Il ajoute que le projet, prévoyait un raccordement des habitations situées sur la partie gardoise sur la station d'épuration côté Hérault.

Monsieur le Président note qu'une réunion d'information avec toutes les parties concernées sera nécessaire.

Monsieur le Président lève la séance à 18h40.